

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F	● TOGO.....20 000 F	● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F
● 16 à 28 pages..... 600 F	● AFRIQUE.....28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1er et 2 ^e insertions)..... 10 000 F
● 32 à 44 pages..... 1 000 F	● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Avis d'immatriculation..... 10 000 F
● 48 à 60 pages..... 1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages..... 2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 222 14 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Afagnan, Sokodé et Kara.

Suivant réquisition, n° 23102 déposée le 31-01-02, Mr KUAOVI-KOKO Ahlonko Roger, profession de Docteur, demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Aflo Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au Nord par le lot n° 113, au Sud par une rue non dénommée de 24m, à l'Est par le lot n° 106 et à l'Ouest par le lot n° 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23103 déposée le 31-01-02, Mr KUAOVI-KOKO Kuami Luther, profession de Transitaire, demeurant à Lomé Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Lomé Aflo Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par le lot n° 114, au Sud par une rue non dénommée de 24m à l'Est par le lot n° 109 et à l'Ouest par le lot n° 107.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23540 déposée le 10-09-02, Mr Batékoué DOVI, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoè-Nyvié, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par le lot n° 401, au Sud par le lot n° 405, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 402.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TETE BENISSAN Yaovi Anyonam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23959 déposée le 06-05-03, Mme DOSSOU Mana, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16.00m, au Sud par le lot n° 541, à l'Est par le lot n° 543 et à l'Ouest par le lot n° 539.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24143 déposée le 31-07-03, Mr KPOTOGBE Dansou, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Adamavo et borné au Nord par le lot n° 304, au Sud par la rue de 16m, à l'Est par le lot n° 1644 et à l'Ouest par le lot n° 303.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24145 déposée 31-07-03, Mme AblA AYEDJI KPOTOGBE, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 22ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akodessewa Kpota et borné au Nord par le lot n° 36, au Sud par la rue de 14m, à l'Est par un lot n° 281 et à l'Ouest par le lot n° 38

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24187 déposée le 22-08-03, Mr GADE Comédja, profession Officier des FAT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier consistant les lots n° 44 bis - 45 bis - 46 bis - 47 bis - 48 bis - 49 bis et 50 bis d'une contenance totale de 33a 61ca, situé à Lomé Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massohoin et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par les lots n° 44-45-46-47-48-49- et 50 appartenant à la famille AGEBEE demeurant à Lomé Bè Massohoin, à l'Est par l'emprise de la route nationale n° 1 (Lomé - Dapaong), et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25510 déposée le 11-03-05, Mr SOGBALE Messan, profession de Maître Menuisier, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 91ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une voie de contournement de 30m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par la propriété Agossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25514 déposée le 14-03-05, Mr TEKO Mawulo Senyo Ayawo, profession de Revendeur demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 96ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord et à l'Ouest par les lots n° 905, 906 et 894, au Sud par la rue MALOU de 28m, et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AMEGAN Kodjo Léon, Cadre de banque, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25643 déposée le 13-05-05, Mr BILANTE Madjabida, profession d'Enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité AHOVI, au Sud par la collectivité AHOVI, à l'Ouest par la Collectivité AHOVI et à l'Est par une rue dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25644 déposée le 13-05-05, Mme NIMON Bakeyi, profession d'Agent de Togopharma en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguera et borné au Nord, au sud, à l'Ouest par la Collectivité AKOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25957 déposée le 13-09-05, Me TOM-ENA Amah Poyodé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 79ca, situé à ANEHO, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TONDON Azonsi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme GODONOU Jocelyne épouse AGBANRIN et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26014 déposée le 06-10-05, Mr DJANYIH GOZAN Atsu, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 56a 48ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de SANGUERA et borné au Nord par la propriété Keli AFODI, au Sud par une voie de 25m, à l'Est par la propriété AGBAVON Komlan et à l'Ouest par la KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26015 déposée le 06-10-05, Mr DJANYIH GOZAN Koudjo Roger, profession d'Ingénieur des Travaux Publics, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de TOTSIGAN et borné au Nord par une rue de 2m, au Sud par le lot n° 850, à l'Est par le lot n° 852 et à l'Ouest par le lot n° 851.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26020 déposée le 11-10-05, Mr MASSINA Votrofeï, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 30ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété KOUTADJI, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété ATABA et à l'Ouest par la propriété TRIMUA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26021 déposée le 11-10-05, Mr MASSINA Votrofeï, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à TSEVIE connu, préfecture du Zio, sous le nom de ADETIKOPE et borné au Nord par la propriété ZOGBE, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la même propriété ZOGBE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26022 déposée le 11-10-05, Mr ATTIOGBE Mensah, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 87ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblégan et borné au Nord au Sud et à l'Ouest par la propriété SOWADAN Anani, à l'Est par une rue existante de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26023 déposée le 15-10-05, Mme FABRE Afi Cherita épouse CUDJOE, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la propriété SEWODO et à l'Ouest par une rue de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26032 déposée le 11-10-05, Mme GBEMUMU Télé Ablavi, profession de Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Hedzranawé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 42ca, situé à Lomé connu sous le nom de Hedzranawé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 323, à l'Est par le lot n° 336 et à l'Ouest par le ½ lot n° 335b.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26033 déposée le 14-10-05, Mr KALIPE Kokou Apéléte, profession de Directeur Général, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca 97, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par la rue de 16m, au sud par le lot n° 104, à l'Est par le lot n° 107 et à l'Ouest par le lot n° 103.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AGNISSEY Yao Edoh Brice et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26034 déposée le 14-10-05, Mr RAYIMI Nouroudini, profession d'Infirmier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par la rue de 20m, au Sud par le lot n° 36, à l'Est par la rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr/Mme TUTUAKU Komla Délali et Roukiatou née RAIMY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26035 déposée le 14-10-05, Mme GBADAGO Adjo Néné, profession de Fonctionnaire du PNUD retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 75a 71ca, situé à Tonou Koutihavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Togomé et borné au Nord par la collectivité GISSOU, au Sud par la route DJAGBLE Adétikopé, à l'Est par la propriété KOLIKO et à l'Ouest par la collectivité TAKPOE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers ATCHOU Tèvi Christian et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26038 déposée le 14-10-05, Mr DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aneho, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le surplus de la propriété du sieur Prince AGBODJAN Labidé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26039 déposée le 14-10-05, Mr DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à AGBODRAFO, préfecture des Lacs, connu sous le nom de AHAME et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le surplus de la propriété du sieur Prince AGBODJAN Labidé Alexandre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26042 déposée le 17-10-05, Mme GUETABA Bitho, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 89ca, situé à Lomé-Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de SOLICO et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par le lot n° 529, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot 528.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26043 déposée, Mlle KENLINKOU Ablavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 40ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par LOUMON Kodjovi Joseph, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par Monsieur ANANI-TOULASSI Sewavi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26044 déposée le 19-10-05, Mme Marcelline Odette Akouavi AMOUZOUVI épouse BANZE, profession de Médecin, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 89ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de ADIDOGOME Gblenkomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATIPOUPOU Agboli Kwami.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26045 déposée, Me Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en d'une contenance totale de 5a 22ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au Nord par le lot n° 567, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 568 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TCHANI WADE Hamza et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26046 déposée le 20-10-05, Mr AMEGONOU Kodjo Djinyéfa, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Teshi et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété ALAKPATOR Agbényégan et à l'Est par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26047 déposée le 20-10-05, Mr PANIAH Koffi Agbénoxévi, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 53ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Teshi et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SEVOR Kossi, au Sud par une rue existante de 12m et à l'Est par la propriété ALAKPATOR Agbényégan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26048 déposée le 20-10-05, Mr SOGLE Damégare, profession d'Ingénieur Géologue, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 44ca 30, situé à TSEVIE, préfecture du Zio, connu sous le nom de ADETIKOPE et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la collectivité GBAGA et à l'Ouest par la ligne de la Haute Tension (lot situé à 10m de l'axe de la ligne de haute tension)

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26049 déposée le 20-10-05, Mr ZANTOU Houndjovi, profession d'Employé à NITRA, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61a 23ca, situé à MOME GBAVE AFAGNAN, sous préfecture d'Afagnan, connu sous le nom de Ahonlogoè Dzigné et borné au Nord par la propriété SEDAYA Agbodo, au Sud par la propriété d'AKOETE, et à l'Ouest par la propriété d'ADJEGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26050 déposée le 20-10-05, Mr ZANTOU Houndjovi, profession d'Employé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 03a 36ca, situé à MOME GBAVE AFAGNAN, sous préfecture d'Afagnan, connu sous le nom de ABOUME et borné au Nord par la propriété de LOGOSSOU Koudri, au Sud par les propriétés de AMOUZOUVI Kodjo et de AMOUZOUVI Djagué, à l'Est par les propriétés de KOUNAKE Kpatcha et de DOTCHE et à l'Ouest par les propriétés des collectivités SABA Togbé et de ADOSSOU Gnoglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26051 déposée le 20-10-05, Mr SOGLE Damégare, profession Ingénieur Géologue, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé Dalimé et borné au Nord par la propriété TOGBUIGNON Dédé, à l'Est par la propriété TANKARKE KAMIDE, au Sud par la propriété TOGBUIGNON Dédé et à l'Ouest par la propriété BATE NAMAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26052 déposée le 20-10-05, Mr ZANTOU Houndjovi, profession d'Employé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 53a 80ca, situé à AFAGNAN, sous préfecture d'Afagnan, connu sous le nom de MOME GBAVE et borné au Nord par la propriété de SEDJRAMEDO Amouzouvi, au Sud par le surplus de la propriété d'ADANLESSOME Agbété Zouhoin, à l'Est par la propriété AMEDON et à l'Ouest par la propriété AVODANOU Nahladja de SOUNOU MAGBO de A. SEDJRAMÉ Do et de KOU DJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26053 déposée le 20-10-05, Mr ZANTOU Houndjovi, profession d'Employé à NITRA, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 19a 49ca, situé à MOME GBAVE AFAGNAN, sous préfecture d'Afagnan et borné au Nord par la route Amégnran - MOME GBAVE de longueur 20 m, au Sud par la propriété de la collectivité DOWOE, à l'Est par les propriétés KOU DRI Sigladé et AMENTO et à l'Ouest par la propriété de la collectivité de Kossi KPOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26054 déposée 20-10-05, Mme AMOUZOU Videwassi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un poant réquisition, no 26055 déposée 24-10-05, Mlle NAPO Djanka, profession de Coiffeuse (Maîtresse), demeurant et domiciliée à SOKLYGONE irrégulier d'une contenance totale de 06a 15ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de

è-KLIKAME et borné au Nord par le lot 28, au Sud par le lot n° 30, à l'Est par une rue de 34m et à l'Ouest par une rue de 1 m. Elle décl

que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. SuivODE. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 69ca, situé à SOKODE, préfecture Tchaoudjo, connu sous le nom de KOMAH et borné au Nord par la propriété MIDANGA Dada, au Sud par la propriété OURO-AKPO Nini-Kérengué, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m00.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26056 déposée 21-10-05, Mme SCHMITH Ahoefa Epouse KODJO, profession de Secrétaire Dactylographe, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 87ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Amadahomé et borné au Nord par la propriété EFOUTEY Kodjo, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété KPODAR et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à SCHMITH Richard, maçon à Paris en France et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26057 déposée 21-10-05, Mr BABA Gnon, profession de Professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 62ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 801 bis, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 806 bis et à l'Ouest par les lots n° 799 bis et 800 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26058 déposée 21-10-05, Mr BOUKARI Ganiou, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 42ca 52, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le lot n° 3, au Sud par le lot n° 7, à l'Est par le lot n° 6 et à l'Ouest par la rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26060 déposée 24-10-05, Mr NANDJA Zakari, profession d'Officier Supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 72ca, situé à TSEVIE, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété NANDJA Zakari, à l'Est par une rue de 18m et à l'Ouest par la rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26061 déposée 24-10-05, Mme NANDJA Mintoûe, profession d'Employé de Bureau, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 62ca, situé à TSEVIE, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par la propriété SONHAYE Adow Seïbou, à l'Est par une rue de 18m et à l'Ouest par la propriété NANDJA Nikabou Aziz.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26062 déposée 24-10-05, Mr NANDJA Zakari, profession d'Officier Supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 71ca, situé à TSEVIE, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par la propriété NANDJA Zakari, au Sud par la propriété SONHAYE Adow Seïbou, à l'Est par une rue de 18m et à l'Ouest par la rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26063 déposée 24-10-05, Mr NANDJA Nikabou Aziz, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain nue contenant de la Graissaille et des arbres d'une contenance totale de 11a 78ca, situé à TSEVIE, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par la propriété SONHAYE Adow Seïbou, à l'Est par la propriété NANDJA Mintoûe et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26064 déposée 25-10-05, Mr ATAYI Komla, profession d'Employé de Banque à la retraite, demeurant et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 06ca, situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agnigbé et borné au Nord par une rue de 24m, au Sud par la propriété MATHE Messanh, à l'Est et à l'Ouest par ADZA Sédassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26065 déposée 25-10-05, Me ASSOGBAVI GBEDEY Adjovi Malodjo, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 04ca 25, situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de DALIKO et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMON Agbébavi, et à l'Est par la rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BIDJAK Bakpane, Agent de Banque et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26066 déposée 25-10-05, Mr LOGOSSOU Kuassi, profession d'Inspecteur du Trésor à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 01a 59ca, situé à Togo Komé, préfecture des Lacs, et borné au Nord par la collectivité AMAGLO, au Sud par DJADOO Georges, YIKPO Améssouwoé et AMAGLO Agbémébio, à l'Est par FOLYVI AKAKPO Apétogbovi et à l'Ouest par SEWA Kpogli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26067 déposée 25-10-05, Mr FIAWO Koffi Messan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Yokoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la route Adidogomé - Yokoé de 30m, à l'Est par la collectivité ATIGBLA Kpagnan et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26068 déposée 26-10-05, Mme KANGNI Kokoè, profession d'Enseignante à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au Nord par le lot n° 308 bis, au Sud par le lot n° 309, à l'Est par le lot n° 310 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26069 déposée le, Mme FABRE Afi Cherita épouse CUDJOE, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la propriété SEWODO Magno et à l'Ouest par une rue de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26070 déposée 26-10-05, Mr DJIBOM Elotodé Akapko, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 99ca, situé à Lomé, préfecture du

Golfe, connu sous le nom de Kpogan et borné au Nord par une rue LÔME - ANEHO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIOTO

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AJAVON Pierre Dosseh et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26071 déposée 26-10-05, Mr DJIBOM Elotodé Akapko, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Triangle irrégulier d'une contenance totale de 2a 50ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dague et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud - Est par la propriété AKPAKI, au Sud - Ouest par la propriété ALLAGLO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BONOU Edem Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26072 déposée 26-10-05, Mr DJIBOM Elotodé Akapko, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 10ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togo Komé et borné au Nord par la propriété DOUNOU, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par la propriété TOUGLO, et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr HOUNOVI Yao Agbo-N'dé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26073 déposée 26-10-05, Mr DJIBOM Elotodé Akapko, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 49ca, situé à ANEHO Ville, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Amadote et borné au Nord par le lot n° 96, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par le lot n° 99, et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DJIBOM Afiavi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26074 déposée 26-10-05, Mr DJIBOM Elotodé Akapko, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Triangle irrégulier d'une contenance totale de 3a 71ca, situé à ANEHO, préfecture des Lacs, connu sous le nom de GLIDJI et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud - Est par la propriété KPODAR, et au Sud - Ouest par la propriété AGBELESSESI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26075 déposée 21-10-05, Mr KOUYELE Adakawè, profession d'Attaché d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 90ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par la propriété AHADJI Akpédjé et Midoamégbé, à l'Est par la propriété MIDOAMEGBE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26076 déposée le 27-10-05, Mme OUADJA Kpandjapou épouse KOLOBH, profession de Cadre de Banque, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 70ca, situé à AGOENYIVE, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par les lots 119 et 120, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot 124, et à l'Ouest par les lots 121 et 122.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KOLOBH Kpandipou Joanelle Jessica et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26077 déposée 27-10-05, Mr EUSEBIO Kouassivi Kajola, profession de Moniteur Kinésithérapeute à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en d'une contenance totale de 2a 32ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Nukafu et borné au Nord par la réquisition n° 9190, au Sud par la propriétaire ZOKPLEVI Agbévé Ahiwoto, à l'Est par la réquisition n° 9190 à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26078 déposée 27-10-05, Mr WILSON-BAHUN Dosseh, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 85ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adoboukomé et borné au Nord par le lot n° 7, au Sud par une rue de 8m, à l'Est par le lot n° 10 et à l'Ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26079 déposée le 27-10-05, Sœur PLETOU Adzovi Mawussi, profession de Religieuse, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 47ca, situé à Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan et borné au Nord et au Sud par les propriétés GBONFOU Amévo, à l'Est par la propriété DAGBOVI, et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de Notre Dame des Apôtres et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26080 déposée le 27-10-05, Mme Celipha Mollah BANNA, profession de Gestionnaire, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 15ca, situé à AGOENYIVE, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par le lot 698, au Sud par le lot 700, à l'Est par une rue non dénommée de 14m, et à l'Ouest par les lots 696 et 697.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26081 déposée le 25-10-05, Mlle AGBEKODO Adjovi Eva, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 33ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par un espace vert et le lot n° 401, au Sud par le lot n° 404, à l'Est par le lot n° 402, et à l'Ouest par une rue en projet de 14m tel que le dit immeuble figure au plan ci-joint à l'échelle 1/1000.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26082 déposée le 28-10-05, Mme AWADE M'ma, profession d'Agent de promotion sociale, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 39ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m, au sud par le lot 716 et à l'Est par le lot 717.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26083 déposée le 28-10-05, Mlle AWADE Dodo Hallawan, profession de Gestionnaire, demeurant à Caen (France). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 64ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par les lots 761, 763, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 7

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26084 déposée le 28-10-05, Mlle AWADE Abidé Aheyoun-Esso, profession d'Etudiante, demeurant à NANTES (France). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 98ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord par le lot 653, au sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m et à l'Ouest par le lot n° 652 bis

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26085 déposée le 28-10-05, Mlle AWADE Abidé Aheyoun-Esso, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à NANTES (France). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 76ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KEMEYO, au sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26086 déposée le 28-10-05, Mlle AWADE Mananitom, profession de Conseillère Juridique, demeurant et domiciliée au CANADA. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 83ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété Hamse Wiyao, à l'Est par la propriété Tchaa A., et à l'Ouest par la propriété Tchassima.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26087 déposée 28-10-05, Mr HALAWI Ankou, profession de Directeur de Société, demeurant à Agoenyivé Cacaveli et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 38ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 269 B, à l'Est par le lot n° 268 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26088 déposée le 28-10-05, Mlle AWADE Mananitom, profession de Conseillère Juridique, demeurant et domiciliée au CANADA. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 99ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord par la propriété Tchassima, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m, et à l'Est par la propriété HAMZE Wiyao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26089 déposée 28-10-05, Mr TOGBO Edoh, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 23ca, situé à Lomé Baguida Plantation, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodeke et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26091 déposée le 28-10-05, Mlle BELEYI Paounam Panawè, profession de Technicienne au PAL, demeurant à Agoenyivé Etat Major et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 30ca, situé à Lomé Agoenyivé N-E Etat Major, préfecture du Golfe, connu sous le nom de N-E Etat Major et borné au Nord par le lot n° 185, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 187 et à l'Ouest par le lot n° 184.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26092 déposée le 28-10-05, Mme ADOI Bawa Lawenignina, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 10ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au Nord par le lot n° 160, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 156 b et à l'Ouest par le lot n° 155.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr TRAORE Tchéi Abdoulaye et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26093 déposée 30-10-05, Mr ADZOYI Koffi Eli, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 3a 81ca, situé à Lomé Afloa, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par le lot n° 932, au Sud par le lot n° 934 bis, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par un lot non identifié et le lot n° 933 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ATCHOU Yao Kouma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26094 déposée 02-11-05, Me de SOUZA Alphonse Kouassivi s/c Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant à 11, rue des cocotiers Tokoin SOTED et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 00a 00ca, situé à AGBODRAFO, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Alogavi et borné au Nord par les propriétés ADAMA Kuevi & ADAMA Teko, au Sud par la propriété ADAMA Messan Gilbert, à l'Est par la propriété ADAMA Anani et à l'Ouest par la propriété KAGNIVI Hébovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26095 déposée 02-11-05, Me de SOUZA Alphonse Kouassivi S/C Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant à 11 rue des cocotiers Tokoin SOTED et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 23ca, situé à ANEHO, préfecture des Lacs, connu sous le nom de ASSOUKONDI et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBIKPI-BENISSAN Etèh Cagbozan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26096 déposée le 02-11-05, Mme VOSSAH Amewoly, profession d'Assistante Maternelle, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Afloa Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tétchi et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 528, à l'Est par le lot n° 525 et à l'Ouest par le lot n° 529.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26097 déposée 04-11-05, Mr AYITE Kokouvi, profession de Comptable, demeurant à Aného (Lacs) et domicilié à Zébé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 13ca, situé à ANEHO AGBATA, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Afidenyigba et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26114 déposée 07-11-05, Mr AWADE Wela, profession d'Officier de Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 13ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au Nord par la voie Express nord de 70m, au Sud et à l'Est par le lot n° 19 B et à l'Ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26115 déposée 07-11-05, Me BAKAI Baoubadi, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Afloa, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue dénommée de 14m, au Sud par la propriété DIKPEKU Kossi, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par la propriété SEDOVON Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26117 déposée 07-11-05, Mr BIRREGAH Dola Ama Mabiben, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 20a 46ca, situé à TSEVIE, préfecture du Zio, connu sous le nom de KOLO-KOPE et borné au Nord par les propriétés TENGUE et la Collectivité TOUNYO, au Sud par la propriété BIRREGAH Dola Ama, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité TOUNYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26118 déposée 07-11-05, Mr BIRREGAH Dola Ama Mabiben, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 13a 01ca, situé à TSEVIE, préfecture du Zio, connu sous le nom de KOLO-KOPE et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la Collectivité TOUNYO, et à l'Est par la propriété BIRREGAH Baudawa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26119 déposée 07-11-05, Mr AKAM Kokouvi Joseph, profession de Topographe Dessinateur, demeurant à Agoenyivé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de FOZOE et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GOZAN Djanyi, au Sud par la route nationale n° 5 Lomé - Kpalimé et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26120 déposée le 07-11-2005, Mr ALOGBLETO Komla Mawuto, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant à Aflao Totsi et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 84ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au Nord par le lot n° 402., au Sud par une rue de 28m, à l'Est par le lot n° 404 et à l'Ouest par le lot n° 400.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26121 déposée le 08-11-2005, Mr DOUTI Kombaté Moufomba, profession de Docteur, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné jeure non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, de l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par le lot n° 4.

, au Sud par le lot n° 433, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 430. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et

est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 26122 déposée le 08-11-2005, Mme TCHALLA Pali Essodolom, profession de Directrice de Société, demeurant à Résidence du Bénin et domiciliée à Lomé. Mammatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 84a 18ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kove et borné au Nord par une rue de 20m ; au Sud à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26123 déposée le 08-11-2005, Mme AMAOU-TALLE Essodolom épouse TCHALLA, profession de Directrice de Société, demeurant à Résidence du Bénin et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 67a 78ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Ateda et borné au Nord par un passage de 14m ; au Sud par la propriété PANINZ ; à l'Est par la propriété BEGUEDOU et à l'Ouest par la propriété KADJAKA TCHIDOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26122 déposée le 08-11-2005, Mme PALI TCHALLA Essodolom, profession de Directrice de Société, demeurant à Résidence du Bénin et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 34ca, situé à Kara-Sud, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la collectivité KAO AKIZIWOGO ; au Sud et à l'Ouest par la route nationale n° 1 Lomé-Dapaong et à l'Est par la route de Landa-Pozanda.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 124 bis déposée le 08-11-2005, Mr MOUSSA Issiaka, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 11, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 20 et à l'Ouest par le lot n° 19A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26125 déposée le 08-11-2005, Mr DJIBO Issoufou, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 00ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 11, au Sud par le lot n° 15, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26126 déposée le 08-11-2005, Mr AMEGNIKIN Têko, profession de Comptable - Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, par le lot n° 61, au Sud par le lot n° 62B, à l'Est par le lot n° 64 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AMEGNIKIN Ayité et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26127 déposée le 10-11-2005, Mr ABIGUIME Pobossi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 62a 29ca, situé à Agoényivé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord par DOVO KOUDOLO, au Sud par AGBEKA Gbéchivi, à l'Est par AGBEKA Adato et à l'Ouest par SAKPO Kpogo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26128 déposée le 10-11-2005, Mr BEGUEDOU Atani, profession d'Ingénieur Phytopharmacie, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 53ca, situé à Lomé Bè Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 12, au Sud par le T.F n° 16411 RT, à l'Est par une rue nommée de 12m et à l'Ouest par le T.F n° 18107 RT

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BEGUEDOU Souso et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26132 déposée le 11-11-2005, Me AGOUDA Tcha Agrigna, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 86ca, situé à Afiao Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ANIKA et à l'Ouest par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26133 déposée le 11-11-2005, Mr DELOKONON Houndjo Isidore, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 08ca, situé à Kpessi Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpessi et borné au Nord par la propriété Agbégnigan SEGNINO, au Sud par la propriété FESSOU Kossi Gaglo et à l'Est par la propriété Agbégnigan SEGNINO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26134 déposée le 11-11-2005, Mr DELOKONON Houndjo Isidore, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1ha 66a 83ca, situé à Agbodrafo, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Aného de 50m, au Sud par une rue de 16m à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par la propriété MENSAH Akovi Godohoun.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26135 déposée le 11-11-2005, Mr LOTRI Koffi Awoussi, profession de Mécanicien en retraite, demeurant à Lomé Bè Gbényédji et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 12a 65ca, situé à Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de ZOGBLA KOPE et borné au Nord par la collectivité ADJOGUIDI GANA, au Sud et à l'Ouest par la propriété LOTRI Koffi A. et à l'Est par la collectivité KLOUTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26136 déposée le 11-11-2005, Mr LOTRI Koffi Awoussi, profession de Mécanicien en retraite, demeurant à Lomé Bè Gbényédji et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8ha 88a 82ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Aveta Zogbla Kopé et borné au Nord par la collectivité ZIGUIDI, au Sud par la propriété ASSIGNON Folly, à l'Est par la propriété KESTE Gbédzé et à l'Ouest par un passage de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26142 déposée le 11-11-2005, Mr NOUWOJRO Folly, profession de Formateur Conducteur, demeurant à Vogan (Hahotoé) et domicilié à Hahotoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 95ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud par le lot n° 33, à l'Est par le lot n° 11 et à l'Ouest par le lot n° 30.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26146 déposée le 14-11-2005, Mr DETOH Mensan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 99ca, situé Lomé Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yakoé et borné au Nord par la collectivité GBEKE, au Sud par une rue existante de 30m, à l'Est par une rue existante de 24m et à l'Ouest par la collectivité GBEKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
Dotsè Kodjo NYAKU